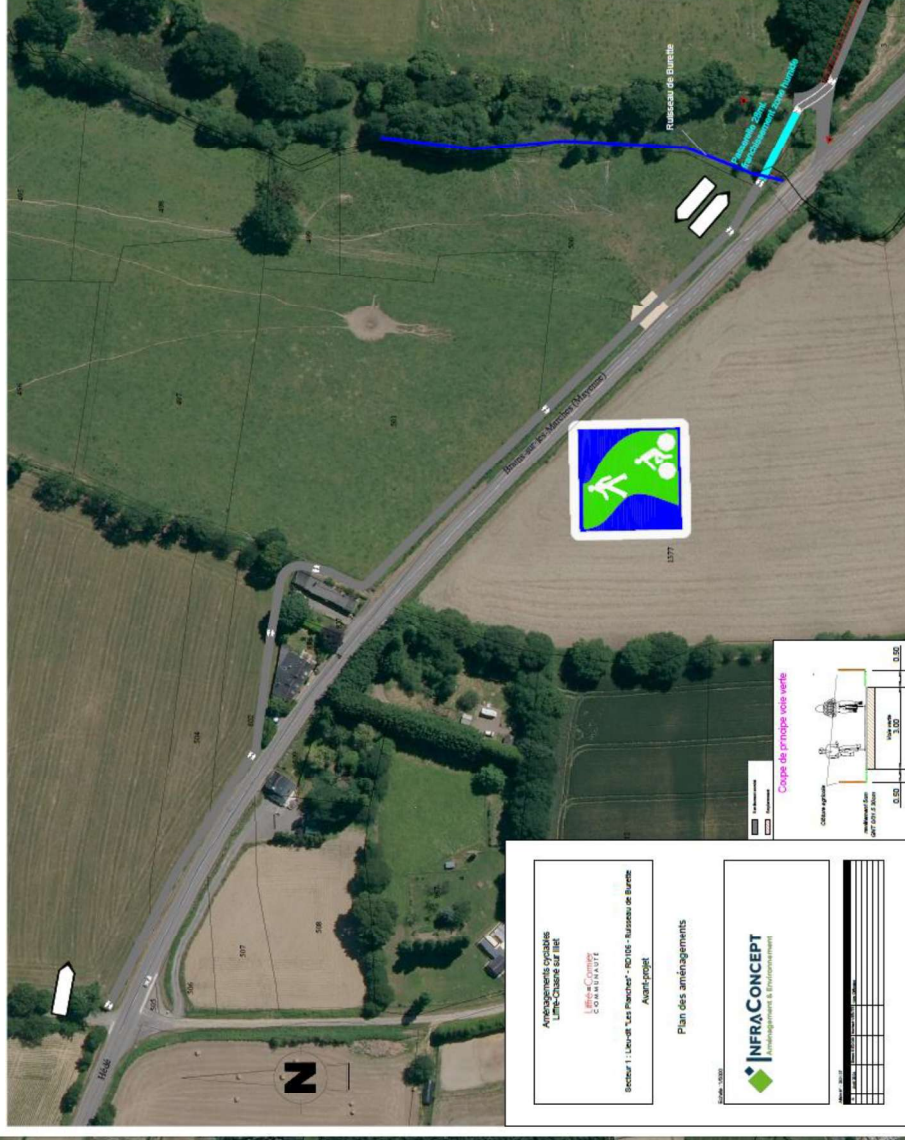
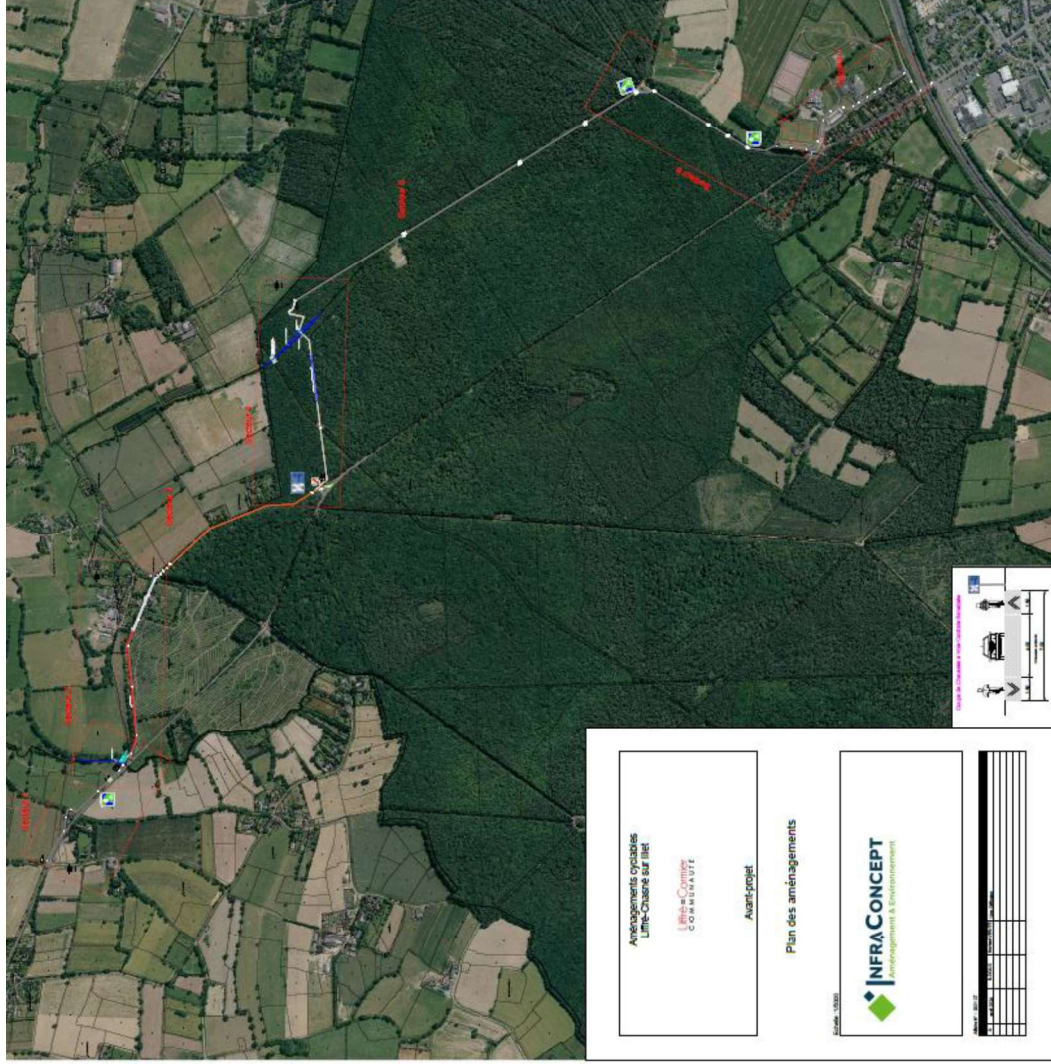


LIAISON CYCLABLE CHASNE-SUR-ILLET / LIFFRE

Qualification des chemins et Procédures alternatives

03/10/2024

Tracé validé pour la liaison cyclable Liffré-Chasné sur Illet:



Zoom sur le secteur concerné

Rappel du contexte :

Un seul propriétaire foncier privé est concerné par le tracé, il s'agit de M. BELLOUARD Clément, agriculteur exploitant résidant à Liffré au lieu-dit Papillon. Dans le cadre de nos discussions et afin de finaliser un accord avec lui, il a été proposé en guise de dédommagement partiel (en plus du numéraire lié à l'achat du terrain et à l'indemnité d'éviction) de le rendre propriétaire de 2 chemins qui ne sont aujourd'hui pas utilisés.



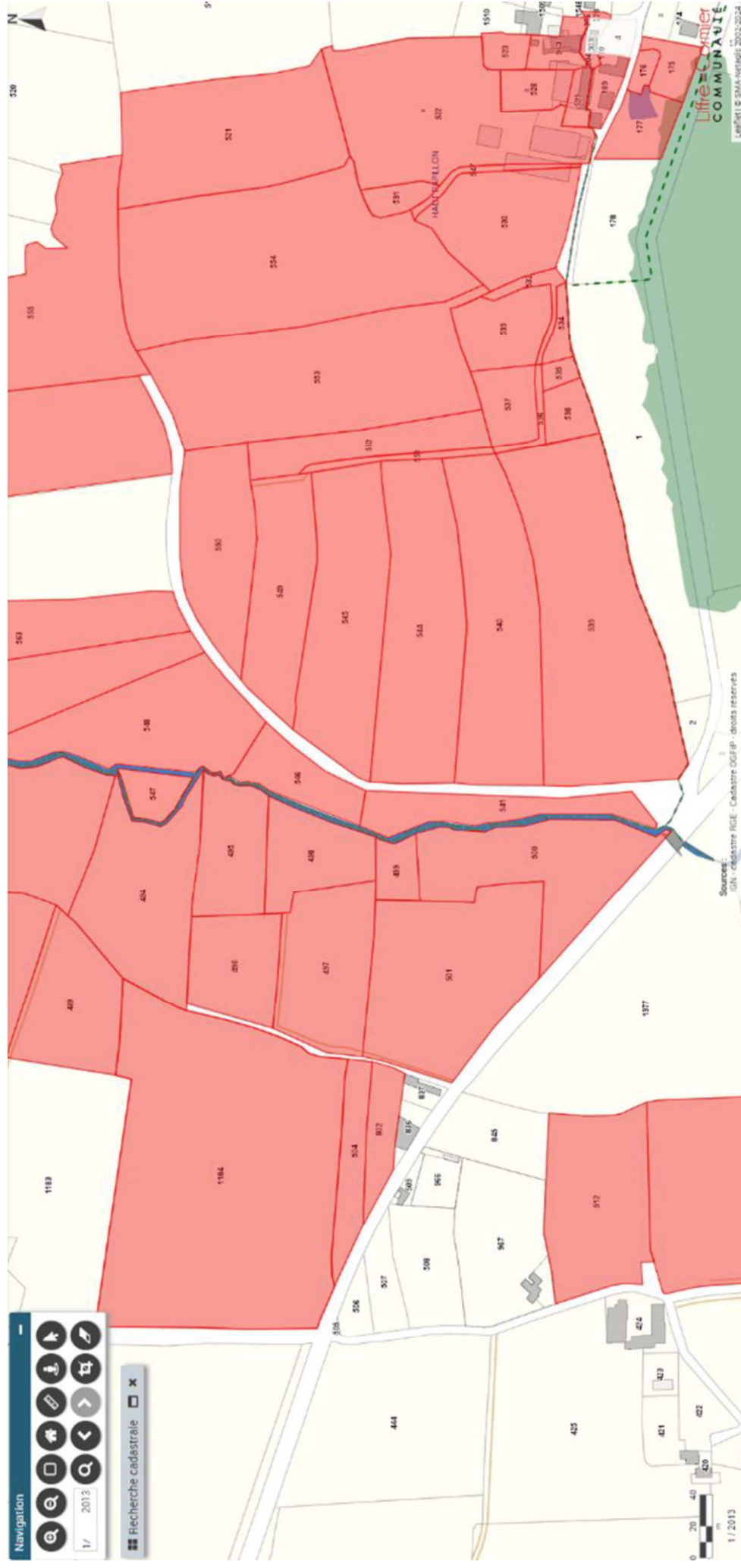
Accès aux chemins par la RD 106



Localisation des chemins concernés:



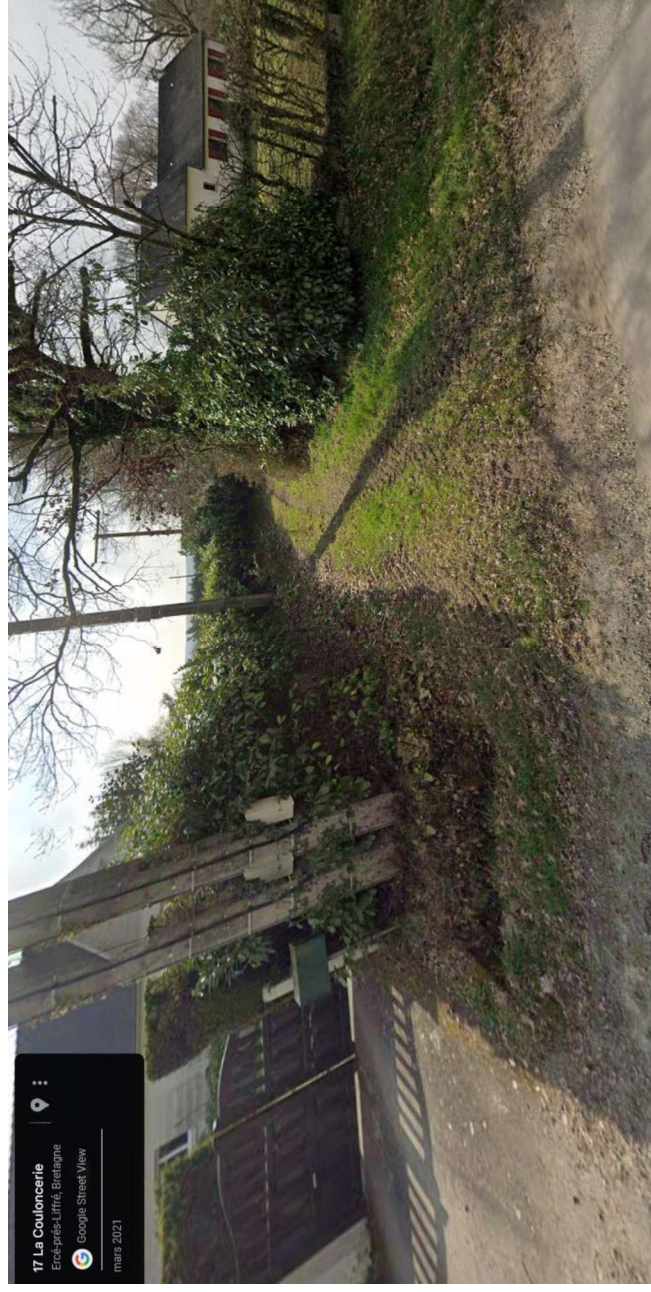
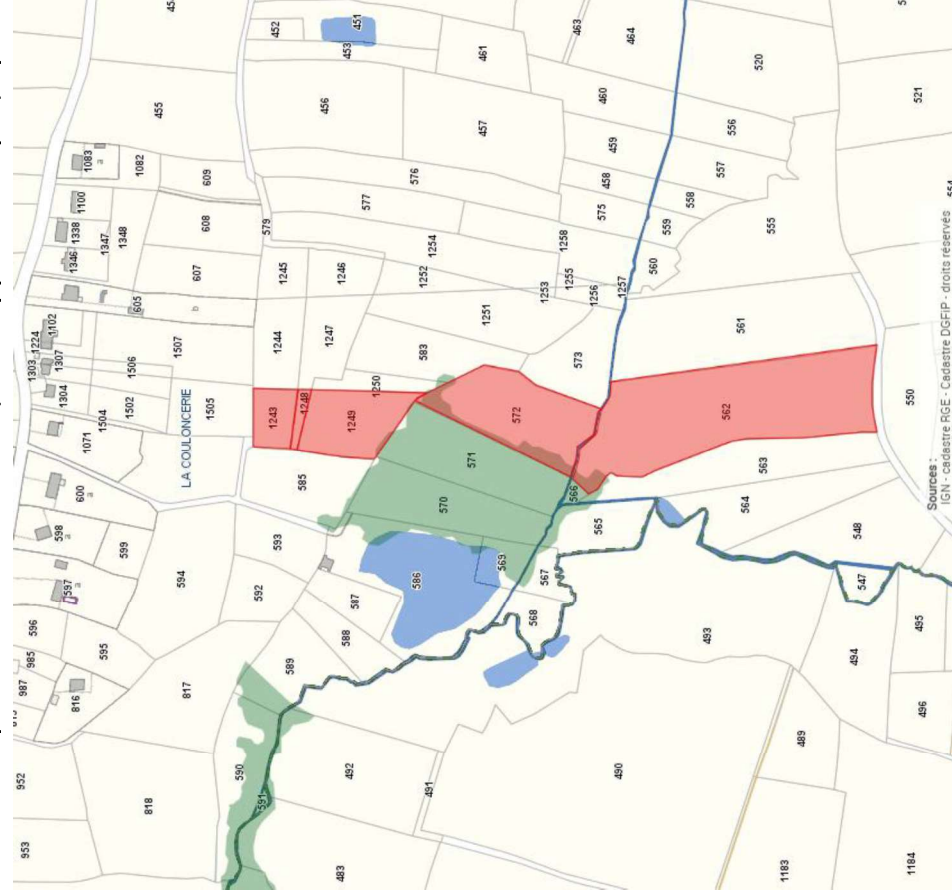
Les chemins et leurs dessertes:



En rouge, les terrains appartenant à M. BELLOUARD

Représentation du non-enclavement de la parcelle C 562 à Ercé près Liffré:

L'accès pour les propriétaires de la parcelle C 562 (Famille LEDY) se fait par le Nord (Lieu-dit la Couloncerie). D'après Monsieur BELLOUARD, c'est déjà l'usage pratiqué aujourd'hui et le chemin objet de la demande n'a jamais été utilisé depuis son installation en 1988, toutes les parcelles environnantes (ne lui appartenant pas) ayant d'autres chemins d'accès.



Entrée du chemin d'accès à la Couloncerie